Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025659-DE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 24 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

OBJET : 2025-659 Mise à jour du tableau des effectifs non permanents.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	M. DIARRA
Mme DESNOUES	Mme GAMBONI
M. LAVAL	Mme GAUTHIER
Mme HAMEAU	M. LACOU
M. VILLARET	Mme NOGUES
Mme LE BIHAN	M. LAFRAYHI
M. PAOLI	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	M. HUBERT
M. PIVAIN	M. MABOUSSOU
Mme BUREAU	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. PASSEGUE	Mme DAHOU
Mme PARAYRE	Mme PAROU
M. AMSTUTZ	Mme DUGUE

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme DANGE a donné pouvoir à Mme GAUTHIER, Mme BOIS a donné pouvoir à Mme BUREAU, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE ★ (Loiret) ★

Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025659-DE

2025-659 Mise à jour du tableau des effectifs non permanents.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire peut, pendant la durée de son mandat, recruter en tant que de besoin les agents non titulaires sur des postes non permanents dans le cadre de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Il convient de mettre à jour le tableau pour s'adapter au mieux aux besoins des services et notamment du centre aquatique en créant un poste de maître-nageur / surveillant de baignade sur le cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives, à temps complet.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-23,

Considérant que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois non permanents comme suit :

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget.

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE (Loiret) **Fabien RIVIERE DA SILVA,** **Maire de Saint Jean de la Ruelle**	**Véronique DESNOUES** **Secrétaire de séance**

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE							
DIRECTION ou POLE	**CADRE D'EMPLOI OU GRADE**	**Emploi**	**CAT.**	**EFFECTIF MAX**	**QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL**	**REMUNERATION**	**REFERENCE DELIBERATION**
Centre aquatique	Cadre d'emplois des éducateurs des APS	Maître nageur Surveillant de baignade	B	2	Temps non complet (28/35ème)	En fonction du niveau du diplôme et de l'expérience professionnelle	Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
				1	Temps complet		Délib n°2025-659 du 24 novembre 2025
Police Municipale	Adjoint technique Adjoint technique	agent sécurité école agent de sécurité des écoles chargé de l'ouverture et de la fermeture des lieux publics	C	6 1	Temps non complet (4,5/35ème) Temps non complet (14/35ème)		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
Accueil et formalités administratives	Adjoint technique	Ouverture du cimetière	C	1	Temps non complet (9/35ème)		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
Vie des écoles	Adjoint technique	Agents d'entretien et de restauration	C	15 10 10	Temps non complet (17,5/35ème) Temps non complet (25/35ème) Temps complet		**Postes 17,5h** Délib. n°2021-210 du 22 novembre 2021 **Postes 25h** Délib. n°2023-389 du 9 juin

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025659-DE

							2023 **Postes temps complet** Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Adjoint technique	ATSEM		2 3	Temps non complet (17,5/35ème) Temps complet		**Postes 17,5h** Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021 **Postes temps complet** Délib. n°2023-389 du 9 juin 2023
Animation urbaine	Cadre d'emploi des animateurs	Animateur	B	3	Temps complet		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Cadre d'emploi des Adjoints d'animation	Animateur	C	8 20 10 15 40 20 20 10	Temps non complet (2/35ème) Temps non complet (5/35ème) Temps non complet (10/35ème) Temps non complet (15/35ème) Temps non complet (20/35ème) Temps non complet (25/35ème) Temps non complet (30/35ème) Temps complet		**Postes à 2h** : 5 sur Délib n° 2022-267 du 29 mars 2022 3 sur Délib n°2022-338 du 30 novembre 2022 **Postes à 35h** : 5 sur Délib n° 2022-308 du 29 juin 2022

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025659-DE

							3 sur Délib n°2022-338 du 30 novembre 2022 2 sur Délib n°2023-475 du 18 décembre 2023 **Les postes à 5h, 10h, 15h et 20h** : Délib. n° 2022-308 du 29 juin 2022 **Les postes à 25h et 30h** : Délib. n° 2023-475 du 18 décembre 2023
Culturelle	Technicien principal de 1ère classe	Régisseur	B	1	Temps non complet (8/35ème)		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
Conservatoire	Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseignant de musique au conservatoire	B	1	Temps non complet (1/20ème)		Délib n°2022-267 du 29 mars 2022
Ressources humaines	Rédacteur	Renfort dans les services	B	1	Temps complet		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Renfort dans les services	C	2 3	Temps non complet (17,5/35ème) Temps complet		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Cadre d'emploi des adjoints	Renfort dans	C	2	Temps non complet (17,5/35ème)		Délib n°2021-

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025659-DE

	techniques	les services		2	Temps complet		210 du 22 novembre 2021
Direction Générale des services	Adjoint technique	Renfort	C	1	Temps non complet (10/35ème)		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (JUIN A SEPTEMBRE INCLUS)							
	GRADE	**EMPLOI**	**CAT.**	**NOMBRE DE POSTES OUVERT**	**TEMPS DE TRAVAIL**	**REMUNERATION**	**REFERENCE DELIBERATION**
BESOINS DANS LES SERVICES DANS LE CADRE D'ACCROISSEMENT SAISONNIER	Adjoint technique	Jardinier / Agent de lecture publique / agent d'accueil au camping municipal	C	25	Temps complet	En fonction du niveau du diplôme et de l'expérience professionnelle.	**17 postes :** Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022 **8 postes :** Délib. 2022-308 du 29 juin 2022
		Agent responsable au camping municipal MNS / surveillant de baignade	C B	1	Temps complet		**1 poste :** Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022
				4	Temps complet		**3 postes :** Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022 **1 poste :** Délib. 2022-308 du 29 juin 2022
	Agent de maîtrise						
	Educateur des APS						

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025659-DE

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025659-DE